

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

FICHE JUSTIFICATIVE STECAL - Secteur de
Taille et de capacité d'accueil limités

COMMUNE : OSSE EN ASPE

DATE : 19 aout 2024

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-13 du CU : « Le règlement peut, à titre **exceptionnel**, **délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités dans lesquels peuvent être autorisés des constructions.**

Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs.

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des STECAL

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...),
- Activité existante avec projet de développement avéré,
- Projet de création d'activité avéré,
- Limiter l'emprise du STECAL aux stricts besoins de l'activité : absence de consommation foncière ou le cas échéant consommation foncière très limitée.

EMPLACEMENT DU PROJET :

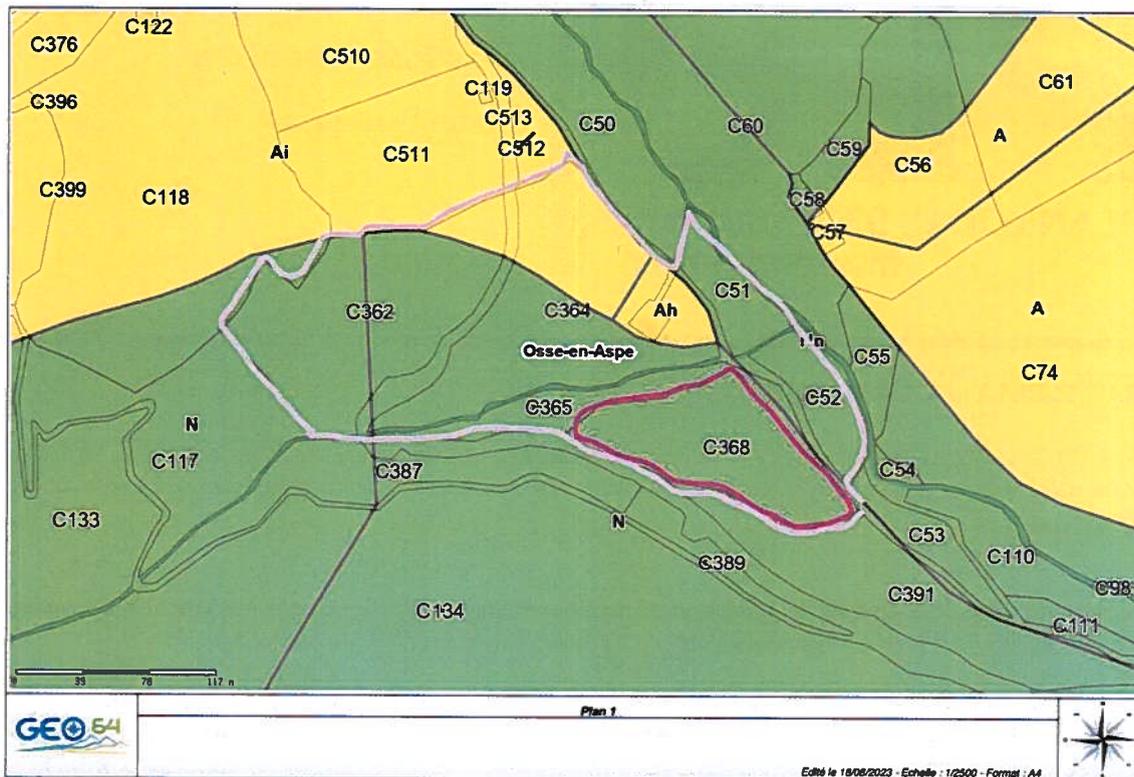
Adresse : 1934 route du col d'Houratate

64490 Osse en Aspe

Référence cadastrale et superficie actuelle :

C368 - 8191 mètres carrés

Extrait cadastral (insérer un extrait et Vue aérienne)



CONTRAINTE(S) D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : zone N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : aucune

DESCRIPTION DU PROJET

- **Activité à créer :** OUI
- Si oui :
 - Préciser l'activité : Création de 3 emplacements de camping
 - Bâtiment déjà existant : OUI

- Besoin en assainissement autonome **NON** mais à adapter
- Présence des réseaux (AEP, électricité) à proximité immédiate ? **NON**

- Justification du projet :

Description par le porteur de projet **OUI** (COURRIER CONCERTATION)

Voir le doc ci-joint

- Besoin en emprise (en m²) 2000 mètres carrés
- Plan de masse du projet : le seul bâtiment à construire est un petit bloc sanitaire qui se trouvera attenant à la maison.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE